

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 483-44-U

Aux personnes et organismes intéressés par le premier projet de règlement de zonage numéro 483-44-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.

AVIS public est donné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 5 août 2026, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le premier projet de règlement de zonage numéro 483-44-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U afin d'autoriser l'usage de garage et ateliers municipaux dans la zone MXT-201, de corriger la formulation des normes particulières relatives aux bâtiments accessoires applicables dans certaines zones des îles Goyer et Demers ainsi que dans les zones du quartier Riviera en plus d'étendre ces normes particulières à l'Île-aux-Lièvres et au secteur Carignan-sur-le-Golf et, par la même occasion, à clarifier et améliorer diverses dispositions dans divers articles du règlement de zonage.
2. Conséquemment à l'adoption de ce premier projet de règlement, une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 septembre 2026 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 1555, rue de l'École à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne désignée par ce dernier, expliquera le premier projet de règlement numéro 483-44-U et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le premier projet de règlement de zonage numéro 483-44-U contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le premier projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Carignan, à l'exception de l'article 12 qui s'applique uniquement aux zones de l'Île-aux-Lièvres (H-020, H-021, H-022, H-023, H-025, H-026 et H-027), de l'article 13 qui s'applique uniquement aux zones H-130 et H-131 (Secteur Carignan-sur-le-Golf – Rue Antoine-Forestier, place Antoine-Forestier et rue Jean-de-Fonblanche), et de l'article 14 qui s'applique uniquement à la zone MXT-201 (Nord de l'ancienne carrière – terrain actuellement occupé par l'entreprise DJL/Eurovia).
5. Le premier projet de règlement de zonage numéro 483-44-U peut être consulté auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, sur le site internet de la Ville dans la section « Avis publics » ou en faisant la demande, par courriel au greffe@carignan.quebec.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir fait afficher à l'hôtel de ville le 10 août 2026.

Donné à Carignan, ce 10 août 2026.

Ève Poulin, avocate
Greffière